



II. BASES DU DROIT DU TRAVAIL

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL
POUR LES NON-JURISTES

Dans la direction d'une entreprise, un des facteurs essentiels de la performance est d'entretenir un climat social serein. Ce qui suppose d'avoir quelques réflexes en droit du travail. Nous vous proposons cette formation afin de comprendre les grands principes qui régissent la relations employeurs / salariés et d'étudier les principales règles à maîtriser.

OBJECTIFS :

- 1 Se repérer dans les sources du droit du travail,
- 2 Comprendre les grands principes de la relation entre l'employeur et le salarié,
- 3 Identifier les situations nécessitant une vigilance particulière et les marges de manœuvre.

PUBLIC :

Managers et dirigeants d'entreprise.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Se repérer dans le droit du travail :

- Identifier les différentes sources (accords collectifs, usages, règlement intérieur...),
- Articuler ces sources : la hiérarchie des normes.

La vie du contrat de travail :

- Distinguer le contrat de travail des situations voisines (sous-traitance, prestation de service...),
- L'embauche : contenu du contrat de travail, période d'essai,
- L'exécution du contrat de travail : suspension du contrat de travail (maladie, maternité...) / modification du contrat de travail / pouvoir disciplinaire / rémunération (dont l'épargne salariale),
- La fin du contrat de travail : les différents modes de rupture (démission, licenciement, rupture conventionnelle, départ en retraite...).

Le temps de travail :

- Temps de travail effectif et temps voisins (déplacement, astreinte, habillage),
- L'horaire de travail : durées maximales, temps de repos, travail de nuit, travail du dimanche...,
- Le décompte du temps de travail : durée légale et heures supplémentaires, annualisation, forfaits,
- Les congés payés.

Les représentants du personnel et le champ de la négociation :

- Le comité social et économique : mise en place, fonctionnement, attributions,
- Le champ de la négociation d'entreprise.



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR